



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Responsable légal de (NOM, Prénom de l'enfant) :

N° Téléphone (Obligatoire) :

Autorise mon fils, ma fille à participer aux différentes activités proposées par l'Espace Jeunes de Mûrs-Érigné, dont les sorties prévues hors des locaux, pendant les vacances scolaires.

Les animateurs sont responsables de votre enfant dès lors qu'il arrive sur le(s) lieu(x) d'animations de la commune pendant un temps d'activité et ce, jusqu'à son départ.

Veillez cocher les cases correspondantes :

- J'autorise mon enfant à quitter seul la structure en journée :

OUI

NON

- J'autorise mon enfant à quitter seul la structure en soirée (veillée) :

OUI

NON

Si vous cochez la case NON, votre enfant sera autorisé à quitter la structure uniquement lorsqu'un représentant légal viendra le chercher sur place.

- J'autorise le personnel à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident :
Pour rappel : Il est important que vos coordonnées téléphoniques soient à jour

OUI

NON

- J'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires 2024-2025 aux fins exclusives de la communication municipale (Journal la Gogane, site internet de la ville www.murs-erigne.fr, plaquette éducative ou tout autre support pouvant faire la promotion du service jeunesse municipal, aussi bien par voie d'affichage que de presse) :

OUI

NON

Date :

Signature du responsable légal :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Veillez cocher les temps d'activités auxquels votre enfant participera pendant les vacances de printemps 2025 (Voir plaquette)

Attention : En cas de double activité, merci d'écrire le nom de l'activité en toute lettre (sans quoi, celle-ci ne sera pas prise en compte).

Semaine 1 du 07/04 au 11/04 :

Jour	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Lundi 07/04				
Mardi 08/04				
Mercredi 09/04				
Jeudi 10/04				
Vendredi 11/04				

Semaine du 14/04 au 18/04 :

Jour	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Lundi 14/04				
Mardi 15/04				
Mercredi 16/04				
Jeudi 17/04				
Vendredi 18/04				